

Longueuil, le 18 septembre 2026

Jocelyn Garneau
Professeur associé - Université du Québec à Trois-Rivières
Professionnel - Observatoire québécois du loisir

Objet : Questions non répondues au forum d'information en ligne - démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Bonjour,

Nous vous remercions encore une fois d'avoir participé à notre forum d'information en ligne le 10 septembre 2026 dans le cadre de la démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Lors du forum, les échanges ont été très riches et ont suscité un grand nombre de questions de la part des personnes participantes. Bien que nous ayons tenté de répondre à un maximum d'entre elles lors de l'activité, le temps ne nous a pas permis de traiter l'ensemble des questions soulevées. Vous trouverez ci-dessous celles qui sont restées en suspens.

Si possible, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre vos réponses d'ici le 25 septembre 2026 afin de nous permettre d'assurer un suivi adéquat auprès des personnes participantes et d'alimenter la suite de la démarche.

1. Vous avez indiqué qu'une même municipalité peut appliquer des stratégies différentes selon le type d'activité, par exemple. Quels critères les municipalités utilisent-elles pour justifier cette différenciation?
2. Vous avez précisé que la carte loisir s'applique logiquement aux activités des organismes qui reçoivent un soutien financier public, mais non à ceux qui sont entièrement autonomes. Dans vos travaux, avez-vous trouvé des cas où les municipalités ont fixé un seuil, par exemple un pourcentage de financement municipal, sous lequel l'exigence de la carte ne s'appliquerait pas ? Comment ce seuil pourrait-il être encadré ?
3. Lequel des différents modèles présentés lors de votre présentation est celui utilisé par la Ville de Longueuil?
4. Concernant les quatre modèles présentés, pourriez-vous nous donner des exemples concrets de municipalités qui les ont mis en place, notamment pour des organismes communautaires ou des organismes jeunesse? Et quels ont été les impacts observés sur la participation des non-résidents?
5. Une municipalité voisine a-t-elle déjà essayé de se procurer auprès de la ville centre un nombre spécifique de cartes Accès selon le nombre d'activités offertes par un type d'organisme (ex: en généalogie)?



Merci pour votre précieuse collaboration.

En vous souhaitant mes salutations les plus distinguées.

Auxane Celen – Conseillère à la participation publique